



Accompagner à Domicile
pour Préserver l'Autonomie

Tarifs Avril 2018

Service Prestataire Aide à Domicile

Tarif horaire en vigueur au 1^{er} avril 2018

Tarif horaire avec une prise en charge APA du Département de l'Isère ▶ Semaine, dimanche et jour férié ▶ Base de calcul du T.M (Ticket Modérateur = participation financière de l'utilisateur) : Tarif de Base départemental à 21€	TM de 0 à 8% Tarif de base +1€ Soit 22€
	TM > à 8% et < ou = à 29% Tarif de base +1.50€ Soit 22.50€
	TM > à 29% Tarif de base +3€ Soit 24€
Tarif horaire avec une prise en charge PCH du Département de l'Isère ▶ Semaine, dimanche et jour férié	21 €
Tarif horaire avec l'Aide sociale du Département de l'Isère ▶ Semaine, dimanche et jour férié	21 €
Bénéficiaires d'une prestation d'aide à domicile relevant du tarif CNAV (exemple : caisses de retraite...) ▶ Semaine, dimanche et jour férié ▶ Base de calcul du T.M (Ticket Modérateur = participation financière de l'utilisateur) : Tarif de Base CNAV à 20.50€	Tarif de base +1€ de participation supplémentaire Soit 21.50€
Tarif horaire hors Plan d'aide ou prise en charge ▶ Semaine, dimanche et jour férié	24,97 € *

*Ce tarif s'applique pour :

- ▶ Les heures réalisées **au-delà d'une prise en charge** ou **non prises en charge** par un organisme financeur
- ▶ Les heures réalisées et financées par des **organismes financeurs ne déterminant pas leur tarif** ou **déterminant un tarif à un taux inférieur** (ex : assurances, mutuelles...)

Un devis personnalisé est réalisé gratuitement sur demande

ADPA - Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie

7 rue du Tour de l'Eau CS 60123 38403 Saint Martin D'hères - Tél. 04 76 40 05 58

www.adpa38.fr – accueil@adpa38.fr